

**DECISION DU MAIRE :DM\_003\_2024**

MEUDEC Michel - Engagement de location garage simple 54 rue saint Jean

Le Maire de Villefranche de Conflent

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 juin 2020 relative à la délégation consentie en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment la décision de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la délibération DE\_097\_2023 du conseil municipal du 11/12/2023 fixant le tarif des garages simples

La commune ayant libéré les garages simples au 54 rue saint Jean.

Vu la demande de Monsieur MEUDEC pour la location d'un garage pour y garer son tricycle en date du 02/10/2021

Considérant que cette demande répond aux critères.

**Décide :**

**ARTICLE 1:** L'établissement d'un engagement de location pour l'année 2024, pour un an, pour un garage simple, au 54 rue saint Jean au nom de Monsieur MEUDEC Michel

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Maire et Monsieur le comptable public sont chargés de l'exécution de la décision.

Fait à Villefranche de Conflent le 18 janvier 2024

Le Maire  
Patrick LECROQ



|  |
|--|
| RF<br>Préfecture de Perpignan  |
| Contrôle de légalité<br>Date de réception de l'AR: 18/01/2024<br>066-216602235-20240118-DM_003_2024-AU |